

REGLEMENT DE CONCOURS

« Grand Concours de l'Été »

Article 1

SOCIETE ORGANISATRICE

La société Fnac éveil & jeux au capital de 328 368 € dont le siège social est situé au 2 rue Alfred de Vigny, 78112 Fourqueux, immatriculée au RCS Versailles sous le numéro 410 267 199, organise du 09 juillet 2010 au 05 septembre 2010, sur le site : <http://www.grainedecurieux.fr>, un concours intitulé :

« Grand Concours de l'Été »

Article 2

CHAMP D'APPLICATION

Ce concours est ouvert à tout enfant âgé de 2 à 12 ans désireux d'y participer, dont les parents ou les tuteurs sont domiciliés en France Métropolitaine à l'exception de ceux dont les parents ou tuteurs sont membres du personnel de la société organisatrice et des membres des sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles.

Chaque enfant doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Concours et accepter le présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant ou gagnant en l'absence de justification de cette autorisation.

Article 3

MECANISMES DU CONCOURS

Une newsletter envoyée le **09 juillet 2010** informera les internautes du lancement du concours.

Pour participer, il suffit d'envoyer par mail à l'adresse suivante : Jeux.concours@grainedecurieux.fr, une photo de la création réalisée par un enfant.

Le participant devra indiquer les informations suivantes dans son email:

- Les informations relatives à l'enfant : nom – prénom – date de naissance – adresses mail et postale.
- La photo de la réalisation
- Description du matériel nécessaire pour la réalisation de l'œuvre
- Description des différentes étapes de réalisation

Un email de retour accusera réception de l'envoi et remerciera l'expéditeur pour sa participation.

Les réalisations seront classées par tranche d'âge :

- 2- 5ans
- 5-8 ans

- 8-12 ans

A l'issue de la période de concours, un jury composé de 3 parents pilotes, 1 responsable parents pilotes et 2 personnes de la rédaction de Graine de curieux se réunira pour sélectionner les 3 plus belles créations pour chaque tranche d'âge.

Le jury est souverain de ses choix et ses critères de sélection sont laissés à son unique discrétion. La société organisatrice se réserve la possibilité de modifier la composition du jury à tout moment si des circonstances l'y contraignent.

Pour chaque tranche d'âge, il sera décerné les trois prix suivants :

- **1^{er} prix : 1 chèque cadeau Fnac éveil et jeux d'une valeur de 50 €**
- **2^{ème} et 3^{ème} prix : 1 chèque cadeau Fnac éveil et jeux d'une valeur de 20 €**

La société organisatrice prévendra les gagnants par mail au plus tard le 30/09/2010.

Si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la société organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au concours sous son propre et unique nom.

Article 4

DOTATIONS

- **1^{er} prix : 1 chèque cadeau Fnac éveil et jeux d'une valeur de 50 € soit 3 au total**
- **2^{ème} et 3^{ème} prix : 1 chèque cadeau Fnac éveil et jeux d'une valeur de 20 € soit 6 au total**

Il ne sera attribué qu'un seul lot par enfant (même nom, même prénom, même adresse) pendant toute la durée du jeu.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre d'une valeur équivalente.

Les gagnants seront avertis par mail et recevront les chèques cadeaux à valoir en magasin par courrier. Les bons retournés resteront la propriété de la Société Organisatrice.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre de ces lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par les gagnants.

Aucun courrier ne sera adressé aux perdants.

Article 5

CONTROLES ET RESERVES :

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis l'opération en cas de force majeure et ce, après information par tous moyens appropriés. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du concours, aux coupures de courant empêchant un internaute de communiquer ses informations avant la date limite.

La société organisatrice ne sera tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature suite au mauvais fonctionnement du site, d'erreurs informatiques, ou encore de l'existence de virus ou autres problèmes susceptibles de causer un dommage.

Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires son nom, adresse ou image.

Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Néanmoins, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à : Fnac éveil & jeux Service Marketing 2 rue Alfred de Vigny, 78112 Fourqueux,

Article 6

GARANTIES

Le participant garantit que la création est originale ainsi que l'ensemble des éléments qui la compose, et que son contenu n'enfreint pas les textes en vigueur, notamment ceux relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, aux bonnes mœurs ou à la vie privée, et de manière générale, à l'ordre public français.

L'envoi d'une réalisation à Fnac éveil & jeux emporte cession à son profit des droits de reproduction, de représentation et d'adaptation y afférents, pour le monde entier et pour une durée de dix ans, pour les besoins de son exploitation sur le site Graine de curieux et dans le cadre des newsletters y associées.

La société organisatrice s'engage à respecter le droit à la paternité et veillera à mentionner le nom et la qualité pour chaque photo publiée selon les éléments qui auront été saisis en rubrique « mes infos auteurs ».

Le participant garantit qu'il est seul titulaire de l'ensemble des droits d'auteur relatifs à chacune de ses créations.

Article 7

DEPOT LEGAL :

Le règlement du concours est déposé chez la :

**SCP SIMONIN, LE MAREC & GUERRIER
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54 RUE TAITBOUT
75009 PARIS**

Le règlement peut-être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la société organisatrice.

L'avenant sera alors déposé en l'étude de Maître Simonin, huissier de justice, dépositaire du règlement avant sa publication

Le règlement du concours est disponible sur le site www.grainedecurieux.fr par un lien hypertexte.

Enfin, il est également disponible par courrier à l'adresse suivante (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur servant à cette demande) :

Fnac éveil & jeux Service Marketing 2 rue Alfred de Vigny, 78112 Fourqueux,